

**CONDITIONS DE TRAVAIL :
L'ANACT CÉLÈBRE SES CINQUANTE ANS**

L'agence publique nationale dédiée à l'accompagnement de l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises, et au conseil d'administration de laquelle siège **FO**, revient sur son histoire à travers un podcast d'entretiens.

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) marque son cinquantenaire par la mise en ligne d'une série sonore en six épisodes. Les grandes thématiques qui ont marqué son développement et son apport y sont rapportées par ceux qui ont fondé et fait vivre l'institution.

Un premier épisode brosse à grands traits le contexte historique de la création de l'agence, en 1973, dans une période post-soixante-huitarde qui voit perdurer les conflits autour des conditions de travail. D'un rôle initial de collecte et de diffusion de l'information, l'Anact mettra une dizaine d'années avant de développer ses interventions en entreprise telles qu'on les connaît aujourd'hui, et de se structurer en un réseau régional.

Des TMS à la qualité de vie au travail

À travers les interviews de ses directeurs successifs, chargés de missions, sociologues, psychologues et autres ergonomes, les cinq épisodes suivants se penchent sur le travail mené autour des troubles musculo-squelettiques, de la réduction du temps du travail, des risques psychosociaux, de l'égalité des genres, puis de la qualité de vie au travail.



Cette série permet d'entendre le développement d'une véritable méthode scientifique, qui ajoute à la collecte des données une observation de terrain et, surtout, la participation des salariés.

Participation à laquelle l'Anact accorde une place essentielle dans l'évolution des conditions de travail et les accords signés dans les entreprises.

L'établissement public, dont l'expertise est aujourd'hui reconnue par les employeurs comme par les représentants des salariés, témoigne ici d'un savoir-faire qui lui permet de faire évoluer les connaissances comme les pratiques.

**LES ASSURÉS SOCIAUX
NE SONT PAS DES VACHES À LAIT**

La quête de milliards d'euros d'économies pour réduire le fameux déficit passe par une série de mesures qui va toujours dans un même sens : pénaliser les assurés sociaux. Après le doublement de la franchise médicale entrée en vigueur le 1^{er} avril 2024, le gouvernement envisage sérieusement de s'attaquer au délai de carence en cas d'arrêt maladie en allongeant sa durée à 5 voire 8 jours (contre 3 actuellement dans le secteur privé).

Quel que soit le sujet en matière de diminution des droits, la raison gouvernementale reste inchangée : les assurés sociaux sont des fraudeurs en puissance qui plombent les finances de l'État ! Pourtant, de nombreuses études démontrent que ce sont les arrêts de longue durée (plus de 3 semaines) qui sont en augmentation.

Pour **FO**, il ne s'agit que des conséquences de la dégradation de la santé, physique et/ou mentale, au travail.

Si le gouvernement préfère un discours médiatique simpliste, la réalité est tout autre : selon la Cour des comptes moins de 20% des fraudes sont imputables aux assurés sociaux dans la branche maladie quand les 80% sont du fait de fraudes professionnelles.

Et les entreprises sont en la matière les premiers fraudeurs sociaux : entre 7,3 et 9,2 milliards d'euros selon l'URSSAF Caisse nationale. S'ajoute à cela la fraude fiscale qui représente à elle seule entre 80 à 100 milliards d'euros.

S'attaquer au délai de carence, c'est s'en prendre une nouvelle fois aux plus fragiles, ce que **FO** dénonce de manière la plus ferme. Ce type de mesure n'aura que pour effet de favoriser le renoncement des assurés sociaux à se faire soigner, tout en obérant la cause des arrêts travail : pénibilité, mode de management délétère, stress, burn-out. Si l'objectif est de faire diminuer l'espérance de vie, alors le gouvernement a trouvé sa solution-miracle !

Pour **FO**, l'accès aux soins doit être ouvert au plus grand nombre, il faut cesser de réaliser des comptes d'apothicaires sur le dos des plus fragiles et des malades.

FO revendique l'application pleine et entière de notre modèle de protection sociale d'après-guerre : de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins.

Si le gouvernement souhaite trouver des recettes, **FO** tient son cahier de revendications à sa disposition notamment en matière de prévention, de suppression des exonérations de cotisations et de lutte contre la fraude aux cotisations des employeurs qui reste en l'état le 1^{er} fraudeur social !

